

Justice/ Séminaire de renforcement des capacités des acteurs de la procédure pénale

Appel à la responsabilité de chacun

LBON
Libreville/Gabon

Les professionnels des médias ont particulièrement été appelés à "bannir la diffamation, la malveillance, la corruption dans la publication des faits mis à leur disposition". Et d'agir avec "vigilance, précision, responsabilité et honnêteté, tout en gardant à l'esprit le respect de la déontologie".

LA salle de conférence de l'Ecole nationale de la magistrature vient d'abriter les travaux du séminaire de renforcement des capacités des acteurs de la procédure pénale avec pour thème : "Officiers de police judiciaire et médias, secret de l'enquête et devoir d'informer". Au cours de ces assises, les participants venus de Libreville et Port-Gentil, mais aussi du Cameroun et de France ont planché, 72 heures durant, sur les mécanismes ayant trait à l'information judiciaire.



Le ministre de la justice, Séraphin Moudounga (c), a ouvert les travaux du séminaire.

Un rendez-vous d'une extrême importance au regard du caractère délicat du sujet. Et chacun a pu acquérir de nouveaux rudiments nécessaires à l'exercice de sa fonction. Tout au long des travaux, la nécessité de se munir d'un certain nombre de précautions, afin de donner une information juste, a été à chaque fois rappelée aux séminaristes. L'objectif étant de ne pas trahir le secret de l'enquête, mais plutôt de préserver la présomption d'innocence et la dignité humaine. Aussi, a-t-il été souhaité que les hommes

de médias, partenaires des hommes de loi, exercent dans le strict respect des dispositions légales, dès lors qu'il s'agit d'une affaire qui nécessite une enquête. Celles-ci, faut-il le rappeler, interdisent toute publication des éléments d'enquête sans requérir au procureur, seul habilité à rendre publiques certaines informations. En clair, les journalistes, dont l'une des missions est d'informer et d'éduquer, se doivent de toujours rechercher les éléments matériels de l'infraction commise.



Les participants attentifs aux propos des officiels.

D'autant plus que la loi, selon les spécialistes, ne peut être pleinement appliquée en matière pénale qu'au regard des pièces fournies par le procureur, mais transmises par les enquêteurs aux juges pendant l'audience. Des exposés animés par les hauts magistrats, notamment les procureurs près les tribunaux de première instance de Port-Gentil, Jean Bedel Moussodou Moudounga et de Libreville, Sidonie Flore Ouwé, ainsi que le substitut du procureur, Wilfried Adjondo, il ressort que les deux parties,

Officiers de police judiciaire (OPJ), magistrats et professionnels de la presse doivent jouer, chacune en ce qui la concerne, sa partition pour plus d'équité dans le rendu des décisions de justice. Avec toutefois cette épée de Damoclès suspendue sur la tête des journalistes, dont toute information du ressort de la procédure pénale, jugée mal traitée ou n'obéissant pas aux normes légales requises, peut entraîner, au pire des cas, la condamnation. C'est pourquoi il leur a été demandé de "bannir

la diffamation, la malveillance, la corruption dans la publication des faits mis à leur disposition". Mais, plutôt d'agir avec "vigilance, précision, responsabilité et honnêteté, tout en gardant à l'esprit le respect de la déontologie". Au terme des travaux, quelques recommandations ont été émises, notamment "la nécessité d'organiser les sessions de formation pratique sur le renforcement des capacités des acteurs de la procédure pénale, conjointement avec les journalistes afin de préserver les acquis du séminaire". En plus de l'injonction faite "à chaque rédaction de veiller en tout temps sur la préservation de la présomption d'innocence dans le cadre d'une affaire à forte portée médiatique." Il faudrait, en pareil cas, ont rapporté les séminaristes, s'appuyer sur les faits réels sans toutefois se substituer aux OPJ, encore moins aux magistrats.

Braconnage à Belle-ville

Quatre mois de prison pour Minko mi Effoua Pascal

LBON
Libreville/Gabon

APRÈS avoir séjourné en prison, il y a tout juste un an, pour les mêmes faits, Pascal Minko mi Effoua vient de retrouver l'univers carcéral. Loin de le dissuader, le passage à la maison d'arrêt d'Oyem, chef-lieu de la province du Woleu-Ntem, n'a fait qu'attiser sa passion à en découdre avec les éléphants. Autrement dit, l'intéressé a renoué avec la chasse aux pachydermes dès sa sortie de

prison, ce qui explique sa nouvelle incarcération. En effet, alors que le commandant de brigade de gendarmerie de Sam, dans le département de l'Okano, effectue une visite de courtoisie chez les Chinois qui exploitent le bois au village Belle-Ville, il est approché par un habitant de ce village, en l'occurrence Benoît Obame Nzoghe, venu lui faire la révélation selon laquelle il venait, avec son frère, le nommé Minko mi Effoua, d'abattre un éléphant, espèce intégralement protégée au Gabon. Un aveu



La brigade de gendarmerie de Sam, où les braconniers ont été confrontés.

surprenant que le responsable de la gendarmerie a du mal à prendre au sérieux, croyant que son in-

terlocuteur agit sous le coup de l'alcool. Comme tout bon officier de police judiciaire (OPJ), il se résout tout de même à interroger Minko mi Effoua pour en avoir le cœur net. Celui-ci confirme. Toute chose qui oblige le pandore à entreprendre une procédure à l'encontre des deux individus. Aussi curieux que cela puisse paraître, dans sa déposition, Benoît Obame Nzoghe justifiera son acte de trahison par le fait qu'il aurait été écarté par son frère et complice, au moment d'aller dépecer le

gros gibier en brousse, celui-ci ayant choisi de se faire accompagner par d'autres villageois! Les enquêteurs, en opérant une descente sur les lieux, trouvent effectivement la carcasse d'éléphant, avec les deux ivoires dissimulées dans le feuillage. A l'issue de l'audience relative à cette affaire, Pascal Minko mi Effoua a écopé de 4 mois d'emprisonnement ferme. Benoît Obame Nzoghe a, quant à lui, bénéficié d'un élargissement, certainement pour avoir collaboré avec la justice.

Incendie aux Charbonnages

Deux troquets réduits en cendres

SCOM (Sur les notes de M. M. D.)
Libreville/Gabon

UN incendie s'est déclaré, le dimanche 5 juillet dernier, aux alentours de 17 heures, à quelques encablures du carrefour des Charbonnages, sur la bretelle menant vers le cimetière d'Ambowé, dans le premier arrondissement de Libreville. La rapidité avec laquelle les flammes se sont propagées, est à l'origine de la destruction complète de deux troquets et d'un atelier de couture, situés à cet endroit. Le motel notoirement connu



Les sapeurs-pompiers lors de leur intervention pour stopper les flammes.

sous le nom de "Idéal", est, quant à lui, partiellement parti en fumée.

D'après les premiers renseignements recueillis sur le lieu du sinistre, le bra-



Un instantané du brasier léchant les murs du motel "Idéal".

sier aurait été déclenché par une marmite oubliée sur le feu dans l'un des tro-

quets réduits en cendres. Alertés et immédiatement constitués en secours, les

riverains vont déployer des efforts, qui ne seront malheureusement pas suffisants pour éteindre le feu. Dans leur progression, les flammes sont ainsi allées jusqu'à lécher le second bar, et le petit atelier de couture attenant. A l'arrivée des sapeurs-pompiers sur place, les murs de la structure hôtelière commençaient déjà à être consumés. En dépit de l'aspect quelque peu défectueux de leurs équipements, les soldats du feu sont toutefois parvenus à stopper l'avancée du brasier. Le motel Idéal a ainsi été sauvé in extremis d'une destruction intégrale.